



Oytier-Saint-Oblas, le 19 septembre 2023

Oytier-Saint-Oblas : un nouveau carrefour sécurisé

Dans le cadre de la sécurisation de la RD75 entre les communes de Vienne et Saint Quentin Fallavier, le carrefour de Oytier-Saint-Oblas, situé entre la RD75 et la voie communale n°1 « route de la plaine » faisait partie des priorités. Son aménagement est chose faite !

Réaménager le carrefour de Oytier-Saint-Oblas était prioritaire : le carrefour se situe sur une section droite de la RD75, où la vitesse des usagers est élevée ; la géométrie de ce carrefour avec un cédez-le-passage induisait une faible visibilité des usagers souhaitant s'insérer sur la RD75 depuis la voie communale.

Ce projet d'aménagement a donc consisté à :

- aménager le carrefour en tourne-à-gauche sur la RD75, avec la création de 2 ilots bordurés avec voie de stockage sur la RD75, afin de matérialiser ce tourne-à-gauche ;
- créer un ilot central borduré en béton sur la voie communale afin d'améliorer la perception du carrefour et guider les véhicules pour un positionnement optimal au droit de la ligne de STOP ;
- reprendre les enrobés sur 347 mètres linéaires sur la RD75 et 700 mètres linéaires sur la voie communale ;
- reprendre les structures de rive de la voie communale afin de l'élargir en vue de son classement dans le domaine public départemental ;
- remplacer l'ouvrage hydraulique de franchissement du torrent de Saint-Oblas traversant la voie communale par un pont cadre, avec la mise en place d'enrochements de part et d'autre de l'ouvrage.

Le chantier, qui s'est déroulé en plusieurs étapes, a débuté en septembre 2022 et s'est terminé en août 2023, pour un coût total de 1,4 M€.

« Etant donné les enjeux de sécurité de la RD75, nous avons décidé de réaliser une étude d'itinéraire. Conduite en 2021, elle a abouti à un programme global de sécurisation de cette route départementale à commencer par le carrefour de Oytier-Saint-Oblas. En effet, sur la RD75, comme ailleurs, le Département a décidé de réaliser un diagnostic de l'ensemble de l'itinéraire et d'y apporter une réponse globale, cohérente et pérenne, en concertation avec les communes concernées », déclare Jean-Pierre Barbier, Président du Département.